Hebdomadaire français et catholique au service du Nord-Ontario

L'AMI DU PEUPLE

"Je crains Dieu, cher Abner et n'ai point d'autre crainte" - Racine

VOL. XXIV — No. 49 Sudbury, Ont., le 9 juin, 1966 le numéro: 10 cents

A l'Université de Sudbury:

Les Régents revoient la situation

Le conseil des régents de l'Université de Sudbury, sous la présidence honoraire de Son Exc. Mgr Alexander Carter, D.D., LL.D., a tenu une réunion à la fin d'avril.

Les points saillants de cette réunion furent les suivants:

Comité de construction: M. James Grassby, président, a présenté le rapport. Il contenait des renseignements très utiles au sujet de nos immeubles présentement en construction. La résidence, qui logera 153 étudiants, sera prête pour le milieu d'août. L'achèvement de la partie administrative ne tardera guère.

Comité de finances: Ce comité, sous la présidence de M. Gordon Browning, F.C.A., présenta un rapport des plus encourageants. Notre campagne de souscription est un véritable succès. Il ne manque seulement que $450,000 pour atteindre notre objectif qui est $1,900,000. Le comité des finances est confiant d'obtenir ce montant avant la fin de l'année courante.

Comité de publicité et des relations extérieures: Le Père Hector-L. Bertrand, S.J., qui présenta ce rapport, attira l'attention des membres sur la diligence apportée pour donner à notre oeuvre toute la publicité qu'elle mérite.

Nomination de deux nouveaux membres: La nomination du Dr Maurice Kelly et de Mgr. J.C. Conway McKee, P.D., curé de la paroisse Christ the King, sembla plaire à tout le monde. Tous furent d'avis que ces deux recrues étaient une précieuse acquisition pour le conseil des régents.

Lorsque la réunion du conseil des régents se termina à 5 heures p.m., les régents se joignirent à un groupe imposant d'invités pour faire la visite de nos immeubles.

A 7 heures p.m., environ 250 personnes assistaient au banquet annuel dans la Grande Salle de l'Université Laurentienne.

"Chrétiens d'aujourd'hui" nouveau nom des Ligues du Sacré-Coeur

Les Ligues du Sacré-Coeur ont décidé dernièrement de donner à leur mouvement une orientation tout à fait nouvelle, au cours d'un congrès de la Fédération nationale des ligues du Sacré-Coeur qui s'est déroulé à huis clos à Montréal. Pour bien marquer cette transformation complète de l'organisme, les ligues changeront de nom: le mouvement s'appellera "Chrétiens d'aujourd'hui".

C'est ce qu'ont révélé au cours d'une conférence de presse à Montréal trois dirigeants du mouvement: M. Jean-Louis Dorais, avocat montréalais, président; M. Gilbert Charron, du Conseil de la coopération du Québec, vice-président; et le père Marcel Laberge, S.J., aumônier national.

Le nom "Ligues du Sacré-Coeur" est discrédité, ont-ils explique. Les ligues étaient principalement identifiées par les nombreuses campagnes qu'elles ont menées au cours des ans autour de trois thèmes principaux: le blasphème, l'intempérance et les journaux jaunes. Elles sont ainsi devenues un des plus puissants groupes de pression du Canada français.

Elles constituaient aussi un mouvement d'alimentation spirituelle, par l'organisation de retraites fermées, la diffusion d'images et de pratiques religieuses qui devaient assurer automatiquement le salut éternel. La dévotion au Sacré-Coeur était au centre même de cette alimentation spirituelle.

Depuis deux ans et demi, les ligues ont perdu le tiers de leurs membres, ont révélé les dirigeants: aujourd'hui, elles comptent environ 110,000 adhérents. Au risque de perdre encore de nombreux membres, surtout les plus âgés, le mouvement se transforme en un mouvement d'animation qui s'inspire de la spiritualité contenue dans deux décrets promulgués par le concile de Vatican II: la portion du décret sur l'Eglise qui est consacrée aux laïques et le décret sur l'apostolat des laïques. Déjà, la moyenne d'âge des ligueurs par suite des transformations en cours depuis trois ans, a considérablement baissé.

C'est à la demande de l'Episcopat canadien que les ligues ont réétudier et transformer leurs structures et leur orientation: c'est ce qui explique leur silence sur les grands problèmes de la société canadienne-française depuis trois ans. Les changements ont été approuvés par l'Action catholique canadienne et par la Commission épiscopale de l'Action catholique et de l'apostolat laïque, dont Mgr Jean-Paul Charbonneau de Hull, est le président. Les Dames de Ste-Anne font également depuis trois ans un travail de renouvellement comparable à celui des ligues.

"Chrétiens d'aujourd'hui", comme l'étaient les Ligues, sera un "mouvement familial et paroissial", mais il ne sera plus question du Sacré-Coeur. Il amè-

LIGUES — page 8

Bourse de $4,000. au P. Lemieux, S.J.

Le Père Germain Lemieux, S.J., a récemment reçu une bourse de $4,000 du Conseil des Arts pour recherches folkloriques dans l'Ontario-Nord. Le Père Lemieux est admirablement bien préparé pour cette tâche, puisqu'il travaille dans ce domaine depuis au-delà de vingt ans. Il possède déjà une collection de chants folkloriques écrits de sa main, qui a une valeur exceptionnelle. Le Père Lemieux détient un doctorat en folklore de l'Université Laval et il est un des rares au Canada à posséder un tel parchemin.

En ce moment, le Père Lemieux dirige la Chaire de folklore à l'Université Laval, en l'absence de M. Luc Lacourcière. Lorsque ce dernier reprendra son poste, le Père y demeurera comme professeur. Cette fonction requerra ses services de janvier à juin, alors que le Père pourra revenir à Sudbury chaque année (de juin à décembre, inclusivement) pour faire de la recherche folklorique dans l'Ontario-Nord.

Avant d'aller à Québec, le Père Lemieux enseignait l'histoire à l'Université Laurentienne, tout en enrichissant et classifiant sa documentation folklorique. Son départ n'est qu'une perte apparente pour Sudbury puisqu'il nous reviendra tous les ans.

Les francophones du sud réclament la TV française!

OTTAWA — L'Association de la radio-télévision française du sud de l'Ontario a demandé, dans un mémoire soumis au président de la société Radio-Canada, M. J.-Alphonse Ouimet, l'extension des réseaux français de radio et de la télévision dans le sud de l'Ontario.

L'ARTF, fondée en mars 1963 dans le but d'obtenir l'extension des réseaux français de radio et de télévision de la société Radio-Canada dans les régions de Niagara, Hamilton, Toronto et de la baie Georgienne, est devenue depuis cette année porte-parole de la région de Windsor.

C'est une association bénévole sans affiliation politique ni religieuse qui se donne pour but la diffusion de la culture française dans le sud de l'Ontario par la radiodiffusion.

Dans le mémoire présenté par son président, M. Marc-Yvain Giroux, l'association déclare qu'elle considère que "l'extension du réseau français de radiotélévision dans le sud de l'Ontario devrait être la contribution de Radio-Canada à l'esprit des fêtes de la Confédération".

Le mémoire demande spécifiquement "l'extension du réseau français de télévision de Radio-Canada pour tout le sud de l'Ontario et un poste français de radio de la société Radio-Canada dans la région de Windsor."

Le mémoire demande également que "les modifications techniques nécessaires soient apportées pour que la région de Penetanguishene puisse capter de façon normale des émissions en provenance de CJBC".

Le poste CJBC de Radio-Canada dessert la population francophone de la région de Toronto.

Livraisons records pour l'INCO au début de 1966

Les bénéfices de The International Nickel Company of Canada Limited pour le premier trimestre de 1966 seront, estime-t-on, d'environ $38,500,000, comparativement à $37,460,000 pour le premier trimestre de 1965. C'est ce qu'a annoncé ces jours-ci aux actionnaires M. H.S. Wingate, président du conseil d'administration et chef de la direction d'Inco, lors de l'assemblée annuelle de la compagnie qui s'est déroulée à l'hôtel Royal York, à Toronto.

Les livraisons de nickel aux clients de la compagnie ont été plus importantes qu'au cours de tout autre trimestre antérieur, a dit M. Wingate. "Au début de l'année en cours, certains d'entre nous pensaient que la demande de nickel se stabiliserait au niveau élevé qu'elle avait rapidement atteint. C'était une erreur.

"Contrairement à ce qui s'est produit en 1965, une proportion importante du nickel vendu en 1966 — au second trimestre surtout — proviendra des stocks que nous avons rachetés au gouvernement des Etats-Unis. Ce nickel ne fait que passer rapidement entre nos mains, ne laissant qu'un très modeste bénéfice. On peut donc s'attendre à ce que nos prix de revient et nos frais représentent un pourcentage plus élevé de notre chiffre d'affaires net."

Prévoyant que la demande de nickel, qui a atteint un rythme sans précédent, continuera à être très forte, excepté pendant la période des vacances, l'été prochain, où l'on s'attend à un léger ralentissement, M. Wingate a déclaré: "Nous avons pu livrer les commandes sans délai, sauf dans quelques cas spéciaux: en Ontario, par exemple, la grève des transports routiers a traîné et provoqué certains retards dans nos livraisons; d'autre part, il est arrivé que nous ne puissions pas fournir immédiatement certains produits de nickel de dimensions et de types spéciaux."

INDUSTRIE NOUVELLE A SUDBURY, LE PROCEDE ANTIROUILLE 'ZIEBART'

SUDBURY — Un procédé de traitement antirouille pour automobiles et camions, ayant connu un grand succès aux Etats-Unis et dans différentes régions du Canada et portant une garantie de 50,000 milles quand on l'applique à des véhicules neufs, a été introduit récemment dans le Nord de l'Ontario.

Connu sous le nom de méthode Ziebart, ce procédé a été mis au point à Detroit il y a plus de dix ans et c'est le seul système de traitement antirouille qui, après des essais considérables, a été adopté tant par l'armée américaine que par le service des postes.

Il a été introduit dans la région par M. Donald Kennedy, ancien instructeur de vol de l'ARC, ingénieur industriel et marchand d'automobiles auquel on accorda les droits de concession du procédé et qui fonda une compagnie, Ziebart Auto-Truck Rustproofing (Sudbury) Ltd., opérant actuellement sur Falconbridge Road.

Le procédé Ziebart consiste à recouvrir le métal d'un enduit obturateur breveté, à la base de pétrole, pour former une mince couche uniforme qui ne risque pas de s'écailler ni de se craqueler et qui est imperméable à l'humidité.

Cet enduit obturateur garde toute sa souplesse même sous les températures extrêmes et possède la propriété de "capillarité" qui lui permet de s'étaler pour recouvrir en cas d'éraflures, les surfaces dénudées.

Au cours du procédé Ziebart, on applique l'enduit obturateur sous pression, sous tout le véhicule, sur les panneaux antérieures du coffre, dans les creux de roues et à l'intérieur des portes, sur les panneaux de seuil de portières, sur les entretoises du capot et du couvercle de coffre.

Afin de pouvoir vaporiser l'enduit obturateur dans les cavités de la carrosserie, on perce des trous dans des endroits cachés. On rebouche ces trous par la suite avec des tampons imperméables.

Les conduits de freins en acier, les câbles de freins à main, les cuvettes de phares et les trous supportant les moulures en chrome sont également traités.

L'opération complète prend moins d'une journée, y compris le nettoyage préalable du véhicule, et coûte approximativement $60.00 pour une automobile ordinaire.

Avertissement 'Sharp' à l'Ontario

OTTAWA — Le ministre des Finances Mitchell Sharp a fait savoir au gouvernement ontarien que les provinces ne sauraient s'attendre que le gouvernement fédéral réduise d'année en année l'impôt sur le revenu des particuliers afin de faire qu'il soit moins pénible aux provinces d'augmenter leurs taxes.

M. Sharp, qui répondait à une demande du trésorier ontarien James Allan désireux d'obtenir un abattement fiscal plus considérable en 1967, a précisé dans un communiqué que rien n'empêche une province d'augmenter ses impôts sur le revenu au-delà du montant de l'abattement consenti par le fédéral.

M. Allan a déclaré que l'Ontario entend obtenir 28 pour cent des impôts sur le revenu perçus dans la province en 1967, au regard de 24 pour cent cette année.

Il a précisé que si cette augmentation ne peut être négociée avec le gouvernement fédéral, l'Ontario imposera elle-même une augmentation pour combler la différence entre les deux chiffres.

M. Sharp a dit que toute province est libre d'augmenter ses impôts sur le revenu, ajoutant qu'il espérait que cette liberté existerait tout autant après les nouveaux arrangements fiscaux qui seront mis au point cette année.

M. Sharp a encore précisé que les gouvernements provinciaux ont le droit de déterminer le niveau et l'équilibre des taxes à imposer en s'inspirant à la fois de la justice et de l'économique.

Le Père Gédéon (Doris Lussier) est tout heureux. Il revient au réseau français de télévision de Radio-Canada, à l'émission *Souvenez-vous des Plouffe* qui prend l'affiche le vendredi 3 juin à 10 h. 15. A cette première émission, animée par Roger Baulu et Jacques Normand, on verra le tout début du populaire téléroman et on entendra des interviews avec Pierre Valcour, Roger Lemelin et Jean-Paul Fugère.

John de Kuyper & Son—Blended Gin—Distillé à Montréal

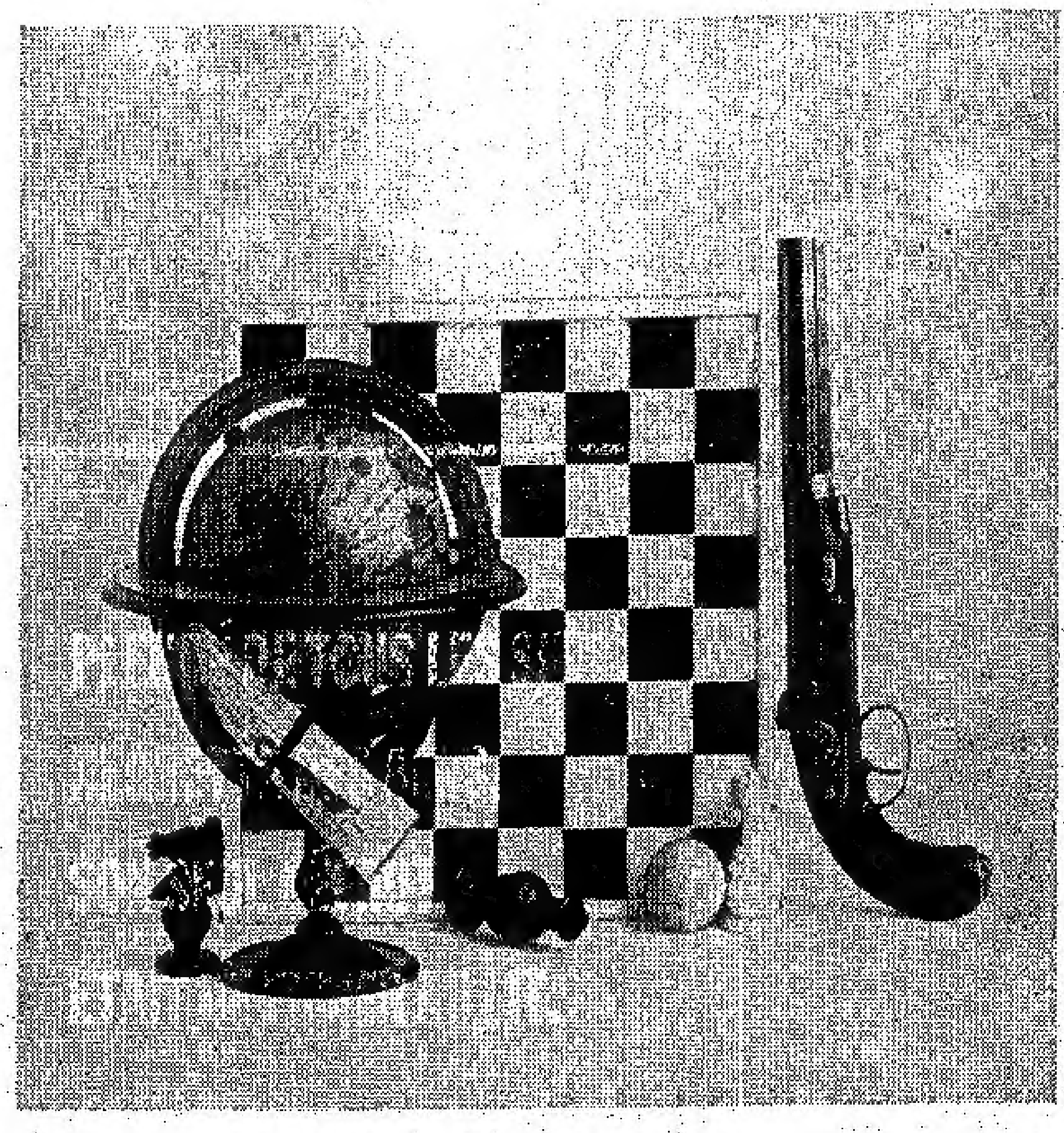

Un compte d'épargne
pour ces choses précieuses qu'on ne pourrait
s'accorder autrement...

Visitez sans délai la
BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE

Deux semaines de vacances payées

Le Ministère du Travail de l'Ontario étendra, à compter du 1er juillet 1966, les avantages d'un congé payé à tous les employés à plein temps et à tous les employés à temps partiel attitrés de la province, qui travaillent dans les industries générales et l'industrie de la construction. Vous aurez droit:

- à une semaine de congé payé, au moins, chacune des trois premières années d'emploi; le paiement sera de 2% au moins de votre salaire pour tout travail accompli pendant l'année de travail, et
- après avoir occupé un emploi, de façon continue ou non, auprès du même employeur pendant 36 mois, vous aurez droit à deux semaines de vacances payées. Le paiement sera de 4% de votre salaire pour tout le travail accompli pendant l'année de travail.

Le fonctionnement du plan:
Un employé qui, au 1er juillet 1966, comptera quatre années de service, que l'emploi ait été continu ou non, aura droit à deux semaines de vacances payées, à condition que l'employé n'ait pas encore pris de congé payé pendant la quatrième année de son emploi.

Un employé qui commence à travailler le 1er juillet 1966, ou par la suite, aura droit à une semaine de congé payé en 1967, 1968 et 1969. En 1970, il aurait droit à deux semaines de congé payé.

Le congé payé de deux semaines peut être consenti en une période ininterrompue ou divisé en deux périodes d'une semaine.

Les employés dans l'industrie de la construction seulement seront tenus d'utiliser la méthode de paiement par livret et timbres de congé.

On peut se procurer des dépliants contenant les règlements et des renseignements généraux en écrivant au:

Ministère du Travail,
Département de la Normalisation du Travail,
74, rue Victoria,
TORONTO 1, Ontario.

MINISTÈRE DU TRAVAIL DE L'ONTARIO—H. L. ROWNTREE, C.R., MINISTRE

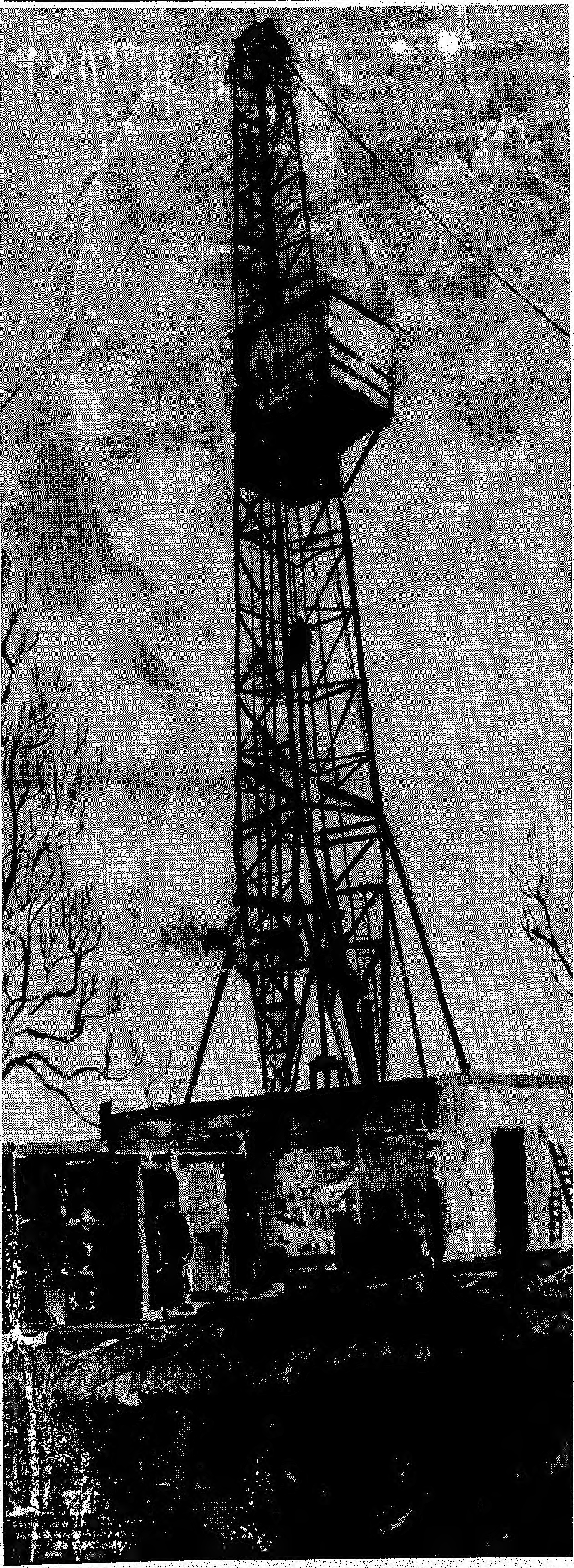

Lorsque les recherches géologiques décèlent un nouveau gisement de nickel, il est habituellement procédé à des forages de sondage pour évaluer l'importance économique du dépôt.

Cet appareil de sondage, l'un des plus grands en service au Canada, a été spécialement importé d'Afrique du Sud par Falconbridge, pour faciliter ses incessantes recherches dans le monde, de nouvelles réserves de minerai.

C'est ainsi, qu'au cours des années, Falconbridge a augmenté ses réserves bien au-delà des besoins d'une production croissante, avec un succès constant.

Falconbridge . . . groupe international de sociétés minières et industrielles . . . produit et commercialise sur les marchés mondiaux environ vingt métaux de produits de base, dont le nickel.

FALCONBRIDGE

TM

Toronto Canada

©1966 FALCONBRIDGE NICKEL MINES LIMITED

6-1-5

L'AMI DU PEUPLE

Fondé en 1942

Journal hebdomadaire publié et imprimé par
— Les Arts Graphiques Limitée —
122 rue Elm e. — Sudbury, Ontario

$3.00 par année

- Membre -
Association des Hebdomadaires de Langue Française du Canada - Central Press Canadian - Canadian Weekly Newspaper Association

Directrice
Mme Yvonne Lemieux

Rédacteur-en-chef
Germain C. Faucon

Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

La confession doit-elle disparaître?

De nos jours, on a tendance à tout remettre en question; la survivance de la confession ne fait pas exception. Plusieurs se demandent si elle sera abolie. Nous pouvons dire, après une étude approfondie de la question qui sera publiée prochainement, que la disparition de la confession ne peut être envisagée comme possible.

En effet, depuis les débuts de l'Eglise, la confession des péchés graves a toujours été exigée pour que les pénitents puissent recouvrer leur droit de participer au Banquet eucharistique. Cette exigence se vérifiait tout autant pour les péchés graves secrets que pour les péchés publics: c'est ce que nous apprend sans le moindre doute l'évolution de la pratique pénitentielle au cours des siècles.

On sait, en effet, que la pratique du sacrement du Pénitence, — ou sacrement du pardon —, a passé graduellement de la forme publique, qui était en vigueur dans l'Eglise primitive, jusqu'à sa forme privée, que nous connaissons depuis quelques siècles.

Cependant la confession des péchés, dans les premiers siècles, devait toujours se faire secrètement à l'évêque ou aux prêtres, si bien qu'elle a été déclarée plus tard comme étant de droit divin, par le Concile de Trente: "De l'institution du sacrement de Pénitence, l'Eglise universelle a toujours compris que la confession entière des péchés a aussi été instituée par le Seigneur (Jac., 5, 16; I Jn, 1, 9; Lc, 17, 14) et qu'elle est nécessaire DE DROIT DIVIN, pour tous ceux qui sont tombés après le Baptême. — Si quelqu'un dit que, pour obtenir la rémission des péchés de confesser les péchés mortels, tous et chacun, dont on se souvient après un examen convenable et sérieux, (...) qu'il soit anathème".

La nécessité de la confession pour obtenir l'absolution des péchés graves est donc indiscutable, et l'Eglise ne pourra l'abolir, car elle est DE DROIT DIVIN, c'est-à-dire qu'elle a été instituée par Notre-Seigneur: "Personne ne pouvant dispenser du Baptême, écrit saint Thomas d'Aquin, personne ne pourra non plus dispenser de la confession."

Il convient d'ajouter que la nécessité de la confession individuelle et secrète pour les péchés mortels commis après le Baptême, n'infirme en rien les bienfaits des cérémonies dites de "pénitence collective". Au contraire, ces dernières préparent la communauté à l'examen de conscience, elles favorisent une confession individuelle vécue d'une façon plus profonde, et elles développent une prise de conscience plus nette de la responsabilité sociale des catholiques.

Ceux qui croient à l'abolition possible de la confession se basent notamment sur deux indults accordés par le Saint-Siège, en date du 10 décembre 1940 et du 25 mars 1944, mais pour des cas très particuliers. Ces indults s'appliquent au danger de mort qui se présente, par exemple, en cas d'incendie ou de naufrage, en temps de guerre, lorsque que les soldats sont au front ou que des citoyens se trouvent dans un zone dangereuse, sous la menace des bombardements.

Alors, un prêtre peut accorder l'absolution générale, si tous n'ont pas le temps suffisant pour faire une confession normale. Cependant, dans ces cas, le Saint-Siège pose deux conditions, c'est-à-dire que les personnes manifestent visiblement leur contrition et, — ce qui nous intéresse tout particulièrement ici —, QU'ELLES SOIENT DISPOSEES A CONFESSER ULTERIEUREMENT EN DETAIL LEURS PECHES MORTELS.

SOUS LES MEMES CONDITIONS, l'absolution générale est légitime aussi, en cas de grande pénurie de prêtres, — en pays de mission, par exemple —, lorsque autrement les fidèles devraient attendre très longtemps pour recevoir l'absolution dans une confession individuelle. En conséquence, les absolutions générales données en d'autres circonstances que celles qui viennent d'être indiquées, doivent être considérées comme des abus.

Les indults accordés par le Saint-Siège pour les absolutions générales ne changent rien à la doctrine commune de l'Eglise. Elles ne font qu'appliquer, à certains cas particuliers, le principe universellement admis en cette matière, qui veut que l'intégrité de la confession soit seulement celle qui est **actuellement possible** à celui qui veut et doit recevoir l'absolution.

Il est nécessaire de réprouver aussi le discrédit que certains répandent sur la confession des péchés véniels. Cette pratique a une origine très lointaine dans l'Eglise; elle remonte même au IVe siècle. A ce sujet, le Concile de Trente enseigne que l'on peut taire en confession les péchés véniels, sans commettre de faute, mais il affirme aussi que "il est raisonnable, utile et nullement présomptueux de les dire dans la confession". Ce concile portait même l'anathème contre quiconque dirait que "il n'est pas permis de confesser les péchés véniels". Cette pratique a été vivement recommandée par S. S. Pie XII, dans ses encycliques sur le Corps Mystique et aussi sur la sainte Liturgie.

Il sera très utile et réconfortant aussi de savoir qu'après une faute mortelle, la contrition parfaite peut déjà effacer le péché, mais à **la condition** d'inclure le désir de recevoir réellement le sacrement de Pénitence, comme l'enseigne encore clairement le Concile de Trente. Saint Thomas affirme, à ce sujet, que le sacrement de Pénitence "s'achève par l'office du prêtre liant et déliant le pécheur". Tout confirme donc, dans la doctrine de l'Eglise la nécessité de la confession individuelle pour les péchés graves commis après le Baptême.

Même si la confession comporte un aspect "onéreux", la considération des précieux avantages qui en résultent en font vraiment une **rencontre du Christ Rédempteur**, qui apporte le pardon certain des péchés et une très grande paix intérieure.

Ovila MELANCON, c.s.c.

Vous aurez profit à lire
L'AMI DU PEUPLE
ABONNEZ-VOUS SANS TARDER
$3.00 par année
L'Ami du Peuple, Case Postale 696, Sudbury, Ontario

Nom ....
Adresse ....
....
(PRIERE D'ECRIRE LISIBLEMENT)

L'union au Christ, vie du laïc chrétien

Le christ envoyé par le Père étant la source et l'origine de tout l'apostolat de l'Eglise, il est évident que la fécondité de l'apostolat des laïcs dépend de leur union vitale avec le Christ, selon cette parole de Notre-Seigneur: "Celui qui demeure en moi et moi en lui, celui-là porte beaucoup de fruit, car sans mois vous ne pouvez rien faire." (Jean, XV, 5.) Cette vie d'intime union avec le Christ dans l'Eglise est alimentée par des nourritures spirituelles communes à tous les fidèles, en particulier par la participation active à la sainte liturgie. Les laïcs doivent les employer de telle sorte que, remplissant parfaitement les obligations du monde dans les conditions ordinaires de l'existence, ils ne séparent l'union au Christ de leur vie mais, par leurs actes, accomplis selon par la volonté de Dieu, ils grandissent dans cette union. C'est de cette manière que les laïcs progresseront en sainteté avec ardeur et joie, s'efforçant de surmonter les difficultés inévitables avec prudence et patience. Ni le soin de leur famille ni les affaires temporelles ne doivent être étrangers à leur spiritualité selon ce mot de l'Apôtre: "Tout ce que vous faites, en paroles ou en oeuvres, faites-le au nom du Seigneur, rendant grâce par lui à Dieu le Père." (Col., III, 17.) Une telle vie exige un continuel exercice de la foi, de l'espérance et de la charité. (Décret du second concile du Vatican sur l'Apostolat des laïcs; chapitre 1er, no. 4.)

DOMINER LA PEUR

Face au danger, celui qui prétend ne pas connaître la peur est un menteur ou un casse-cou plus dangereux que brave.

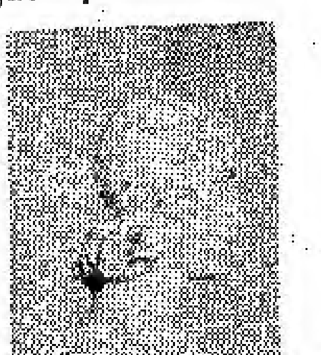

Quand Jeanne Mance décida de se faire infirmière laïque à Ville-Marie, elle connut l'anxiété, elle surmonta ses craintes avant de traverser les mers. Puis, dans le petit fortin, qui fut le berceau de Montréal, devant la menace constante de mort aux mains des Iroquois, elle éprouva la peur, mais elle la domina pour semer l'assurance autour d'elle.

Fidèle à son devoir et face au danger, elle s'engage courageusement sans jamais reculer. Elle est de la trempe des héros.

La Croix-Rouge est à l'oeuvre aujourd'hui prête pour demain

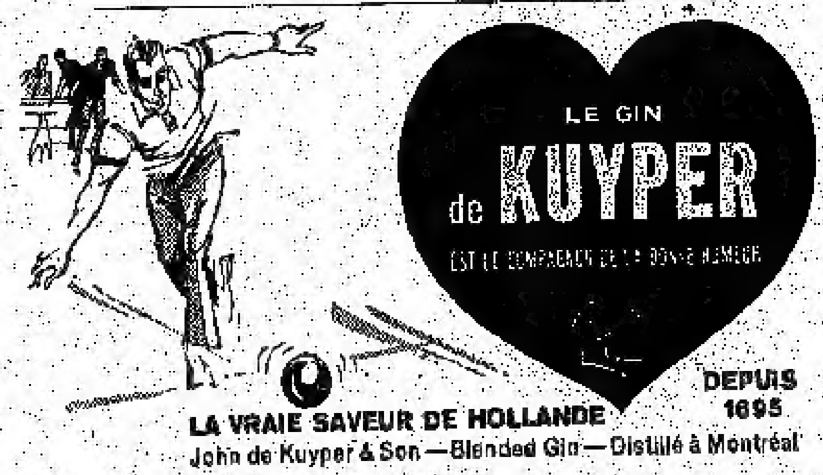

Agé(e) de 21 ans?

Dès que vous avez 21 ans, vous n'êtes plus protégé par le plan familial d'assurance-hospitalisation. Afin d'être protégé, vous devez vous enregistrer personnellement dans les 30 jours. Obtenez une formule de demande aux banques, aux hôpitaux ou du bureau provincial.

Nouvellement marié(e)?

Vous devez payer la prime pour plan familial qui protège le mari et la femme. Notifiez votre groupe sans délai OU si vous payer directement tous les deux, il faut en avertir le bureau provincial.

Nouvel emploi?

Pour demeurer assuré, il faut suivre les règlements inscrits sur la formule 104 (Certificat de paiement) que votre employeur doit vous remettre à votre départ.

VOTRE PLAN
Assurance Hospitalisation d'Ontario
Ontario Hospital Services Commission
Toronto 7, Ontario

4 professeurs de français

POUR SEPTEMBRE 1966

Ecoles publiques du Camp Petawawa, Ontario

Le Camp de Petawawa demande pour septembre 1966 quatre institutrices pour les classes bilingues du jardin d'enfants, 1re, 2e et 3e années.

ECHELLE DE TRAITEMENT

Salaire minimum:	$3,900
Echelon II:	$4,200 - $6,800
Echelon III:	$4,500 - $7,600
Echelon IV (BA):	$5,200 - $8,800

Relèvement annuel de $200 pour les deux premières années et de $300 pour les années subséquentes. Plein crédit sera accordé aux certificats et à l'expérience acquise, jusqu'à concurrence du maximum. Programme de congés d'études, régime de congés de maladie cumulatifs et gratification de retraite.

Adresser sa demande, ayant soin de préciser les qualités, l'expérience, le nom de l'inspecteur, le numéro de téléphone, etc., à M. C. Earl Craig, Directeur en chef des écoles, Camp Petawawa, Ontario.

Cours de 4 années pour la formation des enseignants

TORONTO — L'Ontario intégrera d'ici peu ses écoles normales aux universités et imposera aux aspirants-enseignants un cours de quatre ans débouchant sur un baccalauréat et un diplôme d'accréditation professionnelle.

La décision semble être déjà prise, sans heurt, sans la moindre protestation des associations de professeurs. Les journaux ont attaché bien peu d'importance à la chose, le public encore moins. Pourtant, une telle décision révolutionnera de fond en comble la formation des enseignants et donnera à la profession un statut universitaire, au même titre que les professions libérales. En fait, aucune mesure précise n'a encore été adoptée. Mais il a suffit que le ministre de l'éducation, M. Davis, indique sa satisfaction devant les recommandations d'un comité d'étude pour que la décision du gouvernement paraisse acquise.

Le comité en question, composé de 21 membres, a été formé le 28 septembre 1964 par le ministre de l'éducation. Son rôle: étudier et faire rapport sur la formation des enseignants au primaire en Ontario. Il devait examiner les programmes des Teachers' Colleges, faire des recommandations en vue d'améliorer le cours actuel qui est d'un an, établir un programme idéal de formation des enseignants au primaire et suggérer les étapes nécessaires à l'application de ce programme idéal.

Le comité — le nombre de ses membres en témoigne — était fort représentatif. Présidé par M. C.R. MacLeod, surintendant des écoles publiques, de Windsor, il comptait des représentants des divers organismes intéressés à l'éducation, y compris l'Association des Commissions des écoles bilingues d'Ontario, l'Association des enseignants franco-ontariens et plusieurs universités dont celle d'Ottawa.

UN COURS UNIVERSITAIRE

Tout en laissant au ministère la responsabilité d'émettre les diplômes d'enseignants, le nouveau programme donne aux universités la responsabilité de l'enseignement. Les futurs professeurs au primaire et au secondaire devront recevoir leur formation dans le même collège d'une université donnée, si possible. Les aspirants seront tenus de satisfaire aux mêmes exigences d'admission que les étudiants aspirants aux autres professions et jouiront des mêmes privilèges, une fois admis à l'université.

Environ 75 pour cent du cours de quatre ans sera consacré aux études académiques, le reste, à la formation pédagogique. Le comité MacLeod suggère que le programme comprenne des cours sur les fondements de l'éducation, au moins un cours de psychologie, de philosophie et de sociologie, des cours sur les techniques d'enseignement, l'administration, la religion. Le cours de psychologie éducationnelle devra porter principalement sur le développement de l'enfant et sa capacité d'apprendre. Le comité recommande que ce cours soit dispensé en étroite association avec une observation personnelle de l'enfant et la possibilité de travailler avec lui. Le cours de philosophie éducationnelle devra instruire l'aspirant-éducateur sur les fondements philosophiques de l'éducation et les contributions de la philosophie à l'éducation moderne. Le comité espère que ce cours incitera l'étudiant à développer sa propre philosophie de l'éducation de façon à ce qu'il ne se croie pas obligé d'enseigner exactement comme ses maîtres lui ont enseigné. Le cours de sociologie, extrêmemment important dans l'esprit des membres du comité, devra ouvrir les étudiants aux réalités socio-culturelles du monde, réalités passées ou présentes.

Les cours sur l'administration doivent, selon le comité, occuper une place importante dans le nouveau programme. L'étudiant doit connaître les conditions matérielles les plus favorables à l'acquisition des connaissances. Il doit connaître les structures administratives des services d'éducation, tant provinciaux que locaux, même jusqu'à un certain point les divers règlements et lois qui régissent l'éducation dans la province.

Côté pédagogie, le comité d'étude laisse assez de latitude aux divers collèges d'éducation, bien qu'il insiste fortement sur la nécessité de faire des classes des sortes de laboratoires où les étudiants pourront mettre à l'épreuve les connaissances théoriques acquises dans le cours de formation générale. "Les étudiants, dit le comité, doivent avoir l'occasion d'observer des maîtres à l'oeuvre, de travailler avec des groupes d'enfants, d'agir comme assistant - professeurs..." Le cours prévoit également des cours de rattrapage pour les étudiants qui font montre de faiblesses dans l'une ou l'autre des disciplines.

Il semble que le ministère de l'éducation ambitionne pour les enseignants ontariens une formation de plus en plus spécialisée. Le comité d'étude, en tout cas, a recommandé que des cours de spécialisation soient disponibles aux maîtres ayant déjà un diplôme d'enseignement en matières générales tout comme il faudra que les personnes déjà spécialisées puissent suivre des cours de formation générale. Une idée chère au comité, qui sera vraisemblablement sympathique au ministère, est que le programme ontarien puisse favoriser un échange de professeurs avec les autres provinces, le Royaume - Uni et les Etats - Unis. C'est notamment en fonction de cet objectif que les exigences vis-à-vis les futurs éducateurs sont tellement considérables.

Le nouveau programme accordera, si on s'en remet au rapport du comité, une importance considérable à l'éducation spécialisée. La spécialisation pourra d'une part venir chapeauter le cours de formation générale, d'autre part, s'intégrer graduellement dans le cours de formation générale sur une base d'option.

Le ministère de l'éducation continuera, cela va de soi, d'assumer les frais d'administration des facultés d'éducation mais les aspirants - éducateurs paieront les mêmes frais d'admission que n'importe quel autre étudiant sur le campus. Les doyens des collèges seront nommés par les universités, mais après approbation du ministère de l'éducation, tout comme d'ailleurs le corps enseignant.

TROIS ETAPES

Le comité MacLeod recommande que le nouveau programme soit appliqué en trois étapes de façon à ne pas trop bousculer les aspirants-éducateurs et à faciliter l'intégration des collèges d'éducation aux universités.

La première étape prévoit un cours académique et une année de pédagogie. Mais déjà les aspirants devront avoir satisfait aux exigences de l'admission aux universités. A ce stade-ci, le comité recommande sans préciser davantage que les étudiants de langue française qui se destinent à l'enseignement dans les écoles bilingues doivent se soumettre à une étape intermédiaire entre la 13e et la première année du collège d'éducation.

La deuxième étape prévoit l'extension du cours à trois ans, la troisième, l'application intégrale du nouveau programme recommandée par le comité d'étude. Cette application devra se faire par l'entremise d'une commission spéciale, créée par le ministère mais comprenant des représentants des universités.

Le comité recommande que, dès la mise en vigueur de la première étape, les professeurs qui ne feront qu'une année d'étude après leur 13ème année, ne reçoivent qu'un brevet temporaire, valable pour cinq ans, tout comme les professeurs qui ne feront que deux années d'études lorsque la deuxième étape aura été appliquée.

Ces mesures — le ministère de l'éducation en est conscient — auront évidemment pour effet d'accroître considérablement la qualité de l'éducation dispensée dans les écoles primaires mais réduiront aussi considérablement le nombre de candidats, si les perspectives économiques de la profession enseignante ne rivalisent pas avec celles des autres professions scientifiques ou libérales. Se basant sur une proportion de 20 élèves par éducateur, le comité MacLeod prévoit qu'au cours des années à venir l'Ontario aura besoin de 5 à 6,000 nouveaux enseignants à chaque année. Il estime qu'en 1975, le nombre d'enfants inscrits au primaire aura augmenté du tiers et atteindra un million et demi et qu'en conséquence, les collèges d'éducation devront fournir cette année-là 6,500 diplômés pour satisfaire à la demande.

Le ministère de l'éducation n'a pas encore annoncé officiellement son intention d'appliquer à la lettre les recommandations du comité d'étude. Mais à en juger par la sympathie avec laquelle M. Davis les a accueillies, il est à prévoir que l'Ontario connaîtra aussi, un cours de la prochaine décennie, sa petite révolution dans le domaine de l'éducation, mais au niveau des enseignants plutôt qu'au niveau des structures.

Andrée Lachapelle (Suzanne Garneau) et Dyne Mousso (Marie Tellier), deux des principaux personnages du populaire radioroman *Marie Tellier, avocate*. Ce feuilleton policier, écrit par Maurice Gagnon, est présenté au réseau français de Radio-Canada tous les jours de la semaine, du lundi au vendredi à 11 heures du matin.

Une nouvelle série d'émissions, *Les Grands Noms du music-hall*, qui sera télévisée au réseau français de Radio-Canada le samedi à 10 heures durant la saison d'été, sera inaugurée le 4 juin. Cette première émission mettra en vedette Monique Leyrac, dans un récital enregistré durant la saison dernière à la Comédie Canadienne.

LA VRAIE SAVEUR DE HOLLANDE
DEPUIS 1695
John de Kuyper & Son — Blended Gin — Distillé à Montréal

La présente annonce ne doit pas être considérée comme l'offre

Aux actionnaires de la NORTHERN TELEPHONE LIMITED

Avis d'offre visant l'achat d'actions ordinaires

La Compagnie de Téléphone Bell du Canada fait une offre visant à acheter toutes les actions ordinaires entièrement libérées de la Northern Telephone Limited au prix de quatorze dollars ($14) l'action, en devises canadiennes. L'offre est ouverte à acceptation n'importe quand d'ici à la fermeture des affaires le 8 juillet 1966, à moins que la période ne soit prolongée par l'offrant.

Une lettre officielle de l'offre est postée à chaque détenteur enregistré d'actions ordinaires de la Northern Telephone Limited. Pour accepter l'offre, les actionnaires doivent remplir la lettre de transmission qui accompagnera la lettre de l'offre, et l'expédier, avec les certificats d'actions ordinaires de la Northern Telephone, à Canada Permanent Trust Company. Pour être acceptés, la lettre de transmission et les certificats doivent être remplis conformément aux instructions contenues dans la lettre de l'offre et doivent parvenir avant la fermeture des affaires le 8 juillet 1966, à l'un ou l'autre des bureaux suivants de

Canada Permanent Trust Company

**253, rue Bay
Toronto, Ontario.**

**600 ouest, bl. Dorchester
Montréal, Québec.**

Les détenteurs d'actions ordinaires de la Northern Telephone Limited, dont les certificats auront été expédiés à la compagnie de Fiducie aux termes de cette offre, continueront d'avoir droit au dividende déclaré payable aux actionnaires inscrits au 30 juin 1966. Par conséquent, les certificats expédiés à la compagnie de Fiducie avant la date précitée ne seront transférés à Bell Canada qu'après cette date.

Dans les dix jours suivant la réception, par Canada Permanent Trust Company, des certificats d'actions ordinaires de la Northern Telephone dans la forme voulue pour le transfert, leur détenteur aura droit de recevoir le paiement au prix de quatorze dollars ($14) par action, en devises canadiennes.

La lettre susmentionnée de l'offre est postée d'ici les prochains jours à tous les détenteurs d'actions ordinaires de la Northern Telephone enregistrés dans les livres de la compagnie au 10 juin 1966. Des copies peuvent être obtenues des bureaux mentionnés ci-dessus de Canada Permanent Trust Company par quiconque a acquis des actions ordinaires depuis le 10 juin 1966 ou par tous détenteurs d'actions privilégiées convertissables qui choisissent d'exercer leur option d'effectuer la conversion avant la date de fermeture de l'offre de Bell Canada.

La Compagnie de Téléphone Bell du Canada

**1050, côte du Beaver Hall
Montréal 1, Qué.**

Aurélie : belle-mère de Septième-Nord

Est-ce que vraiment toutes les belles-mères ont des traits communs? Font-elles partie d'une race de femmes qui se retrouvent aux quatre coins du monde? Sous le soleil des Tropiques comme dans les rafales de la toundra arctique, la belle-mère sent-elle le besoin de protéger ou de défendre l'amour d'un fils ou d'une fille contre les emprises du gendre ou de la bru.

Dans le téléroman **Septième-Nord**, Aurélie Charron semble nous le laisser croire. Il serait superflu, je crois, de vous présenter Aurélie. Tout le monde la connait. Tout le monde en parle. Mais de diverses façons.

C'est Janine Sutto qui joue ce rôle dans le téléroman de Guy Dufresne, **Septième-Nord**, présenté au réseau français de Radio-Canada, le mardi à 8 heures du soir. Cette comédienne de talent nous dit que le personnage d'Aurélie est mieux accepté par les jeunes femmes — Cela vous étonne? Au cours des tournées théâtrales en province, en effet, il arrive à Janine Sutto d'entendre des jeunes femmes s'exclamer en la voyant: "Ah! cette chère Aurélie; tout à fait le portrait de ma belle-mère! Mais là, tout à fait!" Tandis que les belles-mères, elles, sont plutôt restrictives "Non, mais; vous ne trouvez pas que vous exagérez un peu?"

Chose certaine, Aurélie ne laisse personne indifférent. Guy Dufresne a créé un personnage qui vit, vibre, fait enrager les autres, leur tombe sur les nerfs, mais qui leur manquerait si elle n'était pas là.

Si elle n'était pas là . . . Car elle prend beaucoup de place dans la vie des gens qui l'entourent. Qu'ils veuillent l'avouer ou non. Mais il y a aussi cette façon de se mettre le nez dans leurs affaires!

Certains téléspectateurs trouvent détestable cette belle-mère. D'autres la trouvent trop possessive, ce qu'elle est. Mais pour Janine Sutto, qui joue le personnage, Aurélie Charron est drôle. Madame Aurélie Charron a le sens de l'humour. "Au début, nous confie Janine Sutto, moi aussi, je ne voyais que ce côté détestable et possessif, mais, avec le temps, j'ai appris à connaître Aurélie; maintenant, je m'amuse beaucoup à la personnifier."

Ce rôle, d'ailleurs, elle le joue excellemment. Un petit incident survenu au moment de la rencontre nous a beaucoup amusées. Janine Sutto, sortant de la salle de maquillage, portait la blanche d'Aurélie et une très jolie robe de Janine Sutto. Taille à demi cintrée, de drap noir très fin, avec un col s'ornant d'un petit soleil au coeur de jais. Deux femmes en une. La vraie, et l'autre qu'elle crée chaque semaine pour le plaisir des téléspectateurs.

Madame Aurélie Charron a quand même un certain âge; sûrement soixante-cinq ans. Ce qui n'est évidemment pas l'âge de la comédienne. Cela laisse-t-il Janine Sutto indifférente de jouer ainsi les vieilles femmes? Tout à fait, fut sa réponse. "Je me rappelle lorsque le réalisateur me téléphona pour m'offrir ce rôle. Je me rappelle toutes les précautions qu'il prenait pour me parler du rôle . . . en y mettant presque des gants! Je me demandais bien de quoi il s'agissait exactement. Eh bien, c'était de cela, qu'il s'agissait. De l'âge d'Aurélie, mon personnage. Il avait peur que cela m'effraie. Mais pas du tout. Au contraire, je trouve cela très amusant."

Cette grande comédienne possède cette simplicité caractéristique de personnes sincères. Des vraies. La petite loge où nous avons bavardé se remplissait de l'enthousiasme qu'elle manifestait en nous parlant de sa carrière. De cette belle carrière, déjà longue, toute constellée de succès, et loin d'être terminée.

PLEURÉ DE TOUS LES SIENS,
REGRETTÉ DES AMIS,
SON SEUL DÉFAUT
ÉTAIT DE FUMER AU LIT.

Défense de fumer . . . au lit.

Plus de deux sur trois des incendies de maisons en Ontario l'année dernière—6822 au total—ont été causés par des fumeurs imprudents. Plusieurs, hommes et femmes, y ont perdu la vie. Ne soyez donc pas imprudents en fumant. Surtout, ne fumez jamais au lit—ou sur un canapé, quand vous risquez de vous endormir.

NE DONNEZ PAS PRISE AU FEU

CIA CO-OPERATORS INSURANCE ASSOCIATION
PROPRIÉTÉ • VIE • AUTOMOBILE

Les noms des poissons canadiens créent souvent une grande confusion

TORONTO — Les pêcheurs sont parfois confus devant la différence existant entre les noms propres et les noms communs qu'on donne aux poissons servant à la pêche. Deux pêcheurs peuvent être sous l'impression qu'ils parlent de deux espèces différentes alors que tout simplement ils discutent de la même espèce de poissons connue toutefois sous différents vocables.

Le hareng d'eau fraîche, par exemple, en Ontario, se retrace aussi sous les noms de "cisco", "tullibee" et "grayback". Le saumon, le saumon de l'Atlantique et l'ouananiche, pour leur part, ne sont qu'une triple appellation pour le saumon de l'Atlantique qui, à l'occasion, se retrouve enfermé dans les lacs situés à l'intérieur des terres.

Qu'on ait aussi qualifié la truite arc-en-ciel de "steelhead" et "kamloops" relève du fait que ce sont là des variétés différentes de poissons de la même espèce suivant chacune de leur localité.

Il arrive aussi que dans plusieurs régions de l'Ontario le mulet soit appelé "suceur blanc" bien que le mot "mulet" lui-même représente aussi un nom commun pour le "quillback carpsucker". La carpe miroir et la "leather carp" sont d'autres appelations pour la carpe commune, selon la disposition des écailles sur le corps. On appelle aussi cette dernière carpe germanique et carpe européenne.

Un autre exemple frappant est celui du poisson-chat; pour les pêcheurs, ce seul nom représente une quantité d'espèces. De fait, il existe cinq espèces différentes de poisson-chat en Ontario. On peut donc facilement voir les difficultés qui surgissent quand on veut obtenir des données professionnelles à ce sujet.

Ce ne sont là que quelques exemples de la variété de noms communs attachés aux poissons de nos eaux.

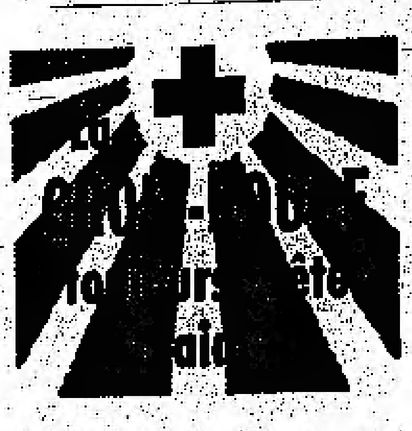

Jos Pétrin par ROQUEMBERT

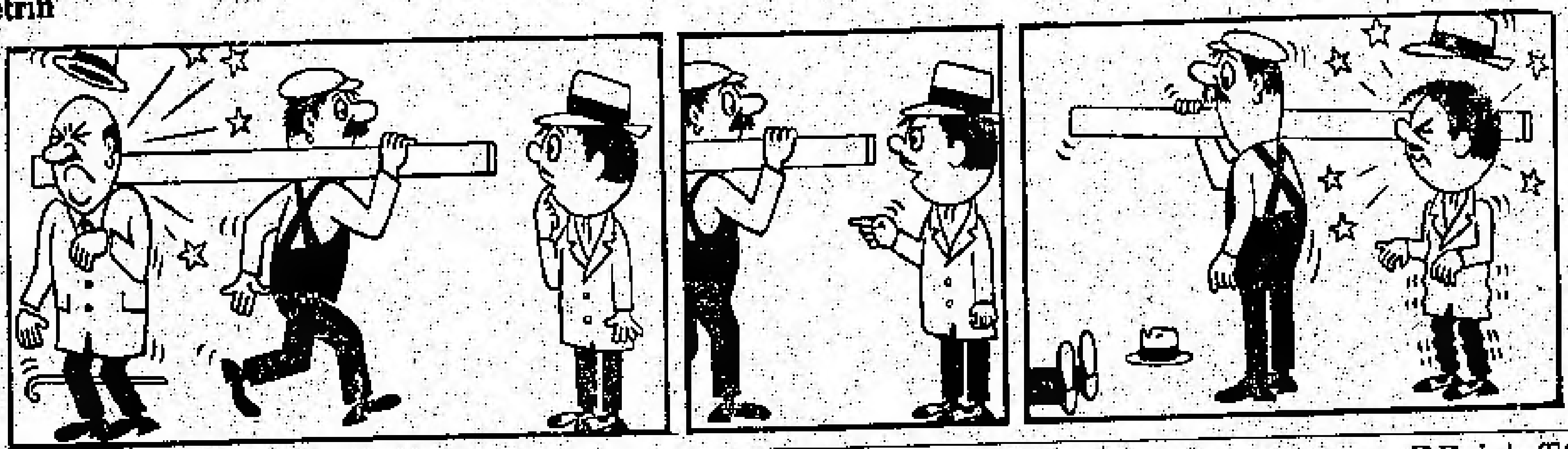

P'tit Pedro par DE LA TORRE

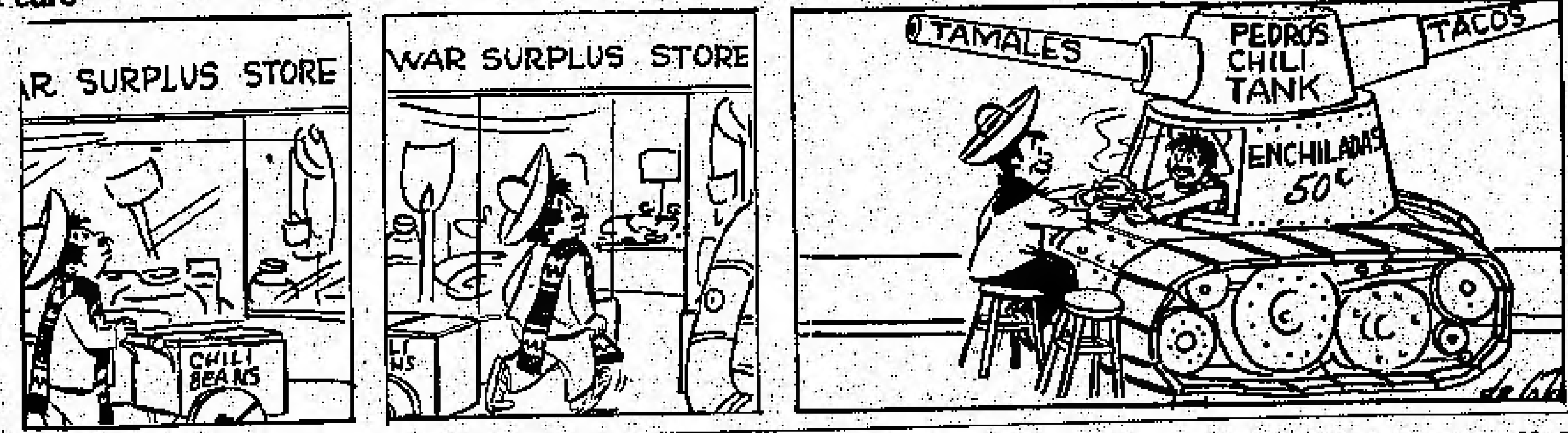

Napoléon par McBRIDE

CLAUDE BOISVERT par FRASER WILSON

GRACIEUSETE DE CARNATION COMPANY, LIMITED

La maison ne serait plus "la maison" sans les bonnes choses cuisinées par Maman, qui agrémentent la collation au retour de l'école, ou qui accompagnent une tasse de café. Les économistes ménagères de la compagnie Carnation vous suggèrent les "Gâteaux au fudge garnis de Crème au citron". Cette garniture veloutée est faite avec du Coffee-mate, le coupe-thé ou café non lacté, instantané, qui ne requiert pas de réfrigération.

GÂTEAUX AU FUDGE GARNIS DE CRÈME AU CITRON

(24 PETITS GÂTEAUX DE 2-½ POUCES DE DIAMÈTRE)

- 2 tasses de farine à gâteau tamisée
- 1-½ c. à thé de poudre à pâte
- ½ c. à thé de bicarbonate de soude
- ½ c. à thé de sel
- ½ tasse de beurre mou
- 1-½ tasse de cassonade bien tassée
- ½ c. à thé de vanille
- 2 oeufs
- 3 onces (3 carrés) de chocolat non sucré, fondu
- 1 tasse de lait évaporé non dilué
- Crème au citron*

Tamiser ensemble la farine, la poudre à pâte, le bicarbonate et le sel. Réduire le beurre et le sucre en une pâte légère et homogène. Ajouter la vanille. Ajouter les oeufs, un à un, en incorporant parfaitement après chaque addition. Incorporer le chocolat fondu. Incorporer les ingrédients secs et le lait évaporé, alternativement, en battant bien après chaque addition, et en terminant avec les ingrédients secs. Verser la pâte dans 24 moules à gâteaux individuels de 2-½ pouces de diamètre, bien beurrés, en emplissant les moules à moitié. Cuire 20 minutes à four moyen (350°). Laisser refroidir. Couper un cercle d'un pouce sur le dessus de chaque gâteau. Garnir de Crème au citron (recette ci-après). Remettre les "capuchons" en place.

*Crème au citron: Dissoudre 2 cuillerées à soupe de Coffee-mate dans ¼ de tasse d'eau chaude. Travailler ensemble ¼ de tasse de beurre mou, une tasse de sucre glace tamisé et 1-½ cuillerée à thé de zeste de citron râpé jusqu'à obtention d'une crème bien légère. Incorporer tour à tour 3-½ tasses de sucre glace, le Coffee-mate liquéfié, encore chaud, et une cuillerée à soupe de jus de citron, en battant bien après chaque addition.

TROP DE SOLEIL PEUT VOUS VIELLIR PREMATUREMENT

C'est le temps des vacances, le temps des baignades et des bains de soleil. Le temps aussi où toute femme consciente de sa beauté, devrait prendre les mesures nécessaires pour protéger la peau de son visage et de son cou contre les rayons violents du soleil.

Il faut se rappeler que les plus grands spécialistes de la peau sont convaincus que s'exposer outre mesure aux rayons du soleil est dommageable à l'épiderme, et contribue dans une large mesure à vieillir la peau prématurément.

Il existe nombre de petits trucs qui sauront vous aider à protéger votre peau, et votre chevelure tout en contribuant à votre confort durant les températures les plus chaudes. A la plage, portez un chapeau à large bord, ce qui permettra au visage d'être à l'ombre autant que possible. L'application d'une crème contre les rayons du soleil est aussi à conseiller. Pour ce qui est des bains de soleil, prenez soin de couvrir votre visage et votre cou, et laissez exposer le reste de votre corps.

Les femmes à peau blanche, les rousses, devraient porter une attention toute spéciale à leur épiderme lorsqu'elles s'exposent au soleil, car tous savent que leur peau est beaucoup plus sensible aux rayons du soleil qu'une femme au teint plus foncé.

Le vêtement idéal durant les chaleurs est bien la robe tubulaire (shift). Evitez les vêtements serrés, avec ceinture. Un grand décolleté n'est pas nécessaire pourvu que l'encolure soit éloignée du cou.

Pour ceux qui surveillent leur poids, l'été est plein d'embûches. Certaines viandes froides sont riches en calories, et de les liqueurs sont une tentation constante. Il s'agit d'y penser constamment et de rechercher les mets et les liqueurs les plus basses en calories. C'est assez facile aujourd'hui, car il y en a un grand assortiment dans les marchés d'alimentation.

Un dernier conseil: Les sandales sont très populaires en été, et vous l'aurez remarqué, l'arrière du talon, avec la pression qui y est exercé devient blanchâtre et fait contraste avec le reste du pied et de la jambe. Appliquez un peu de rouge et le tour est joué.

Si vous désirez plus amples renseignements sur la peau du visage, la chevelure ou la transpiration, écrivez-moi tout simplement à Cousine Blanche, 887 Carleton, Chambly, Que., en incluant un 10 sous pour chaque feuillet demandé.

COUSINE BLANCHE

Un compte d'épargne
pour ces choses précieuses qu'on ne pourrait
s'accorder autrement...

Visitez sans délai la
BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE

Nous n'avons pas fermé l'oeil depuis 1890.

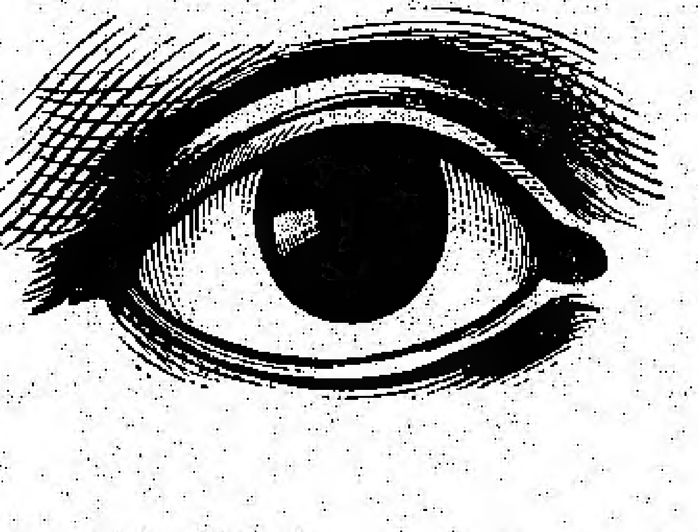

Chaque jour et chaque nuit, depuis 1890, chaque abonné de la compagnie Bell a pu, à tout instant, recourir aux services d'une téléphoniste (sauf, peut-être, pendant les toutes premières années, dans le cas des centraux les moins importants).

Notre personnel a aidé à sauver des vies, à combattre des incendies, à éviter des désastres. Mais, plus encore, sa seule présence a constamment rassuré nos abonnés.

Aujourd'hui, nos employés sont toujours au poste: téléphonistes, ingénieurs, préposés aux réparations, en somme tous ceux dont vous pouvez avoir besoin, quels que soient l'heure et l'endroit.

Le personnel de Bell Canada — au service des communications depuis 76 ans.

Bell Canada

LIGUES . . .

(suite de la page 1)

nera les membres à trouver comment vivre en chrétiens dans la vie de chaque jour.

Ses objectifs sont les suivants: a) aider le père de famille à mieux remplir sa mission d'époux et d'éducateur; b) promouvoir le service des autres dans les foyers et dans le quartier par l'éducation du sens des responsabilités des membres envers toute la communauté; c) aider les personnes à vivre leur foi par l'adoption d'attitudes chrétiennes face aux événements de la vie familiale et celle de la communauté locale; d) développer le culte familial à partir des événements de la vie quotidienne et en relation avec la célébration paroissiale de l'Eucharistie."

Chaque année, un sujet sera plus particulièrement étudié et un plan de travail sera élaboré. Cette année, ce sera l'éducation. Le bulletin du mouvement ne sera pas accessoire, comme ce fut le cas dans le passé; ce sera le principal instrument de travail des membres. Il expliquera le thème à l'étude, invitera les membres à cerner ce thème, à trouver eux-mêmes des solutions. Il ne sera plus question de "réponses toutes faites", venant d'en haut: il appartiendra aux membres eux-mêmes de prendre conscience de certains problèmes et de trouver des réponses.

Le mouvement évitera le plus possible de se transformer en organisme de pression. Quand il prendra officiellement position sur un problème, il évitera les dénonciations à l'emporte-pièce et cherchera plutôt à aborder le problème de façon positive.

Le rôle nouveau qui est accordé à l'aumônier à tous les paliers reflète bien le renouveau et la démocratisation du mouvement: l'aumônier ne sera plus directeur général de l'organisme; il sera un membre comme les autres et ses avis seront discutés comme celui de n'importe quel membre.

Jusqu'à récemment, l'aumônier national dirigeait à toutes fins pratiques tout le mouvement. Il était entouré d'un conseil de direction de huit où neuf membres qui ne se réunissait que deux fois par année. Désormais, il y aura un comité exécutif qui se réunira chaque mois et dont tous les membres, sauf deux, seront élus par le congrès général annuel. Le président et l'aumônier général seront nommés par la Commission épiscopale de l'action catholique.

Les nouvelles structures et les modes d'élection du mouvement correspondent à celles des autres mouvements d'action catholique canadiens.

Au niveau paroissial, il y aura les membres. Une "équipe apostolique" dirigera le mouvement à ce niveau et ses membres seront nommés par les membres en fonction parmi les meilleurs militants. Au niveau diocésain, il y aura également une "équipe apostolique" qui jouera le même rôle. Au congrès général, chaque diocèse enverra cinq délégués.

Le scrutin universel, a-t-on expliqué, présente des dangers plus grands que le scrutin par "auto-renouvellement". Si celui-ci peut, théoriquement, entraîner une certaine sclérose ou une certaine uniformité de pensée, le scrutin universel risque de mettre en place des hommes qui, tout en étant très populaires ou en ayant de fortes personnalités, connaissent mal les objectifs et la nature du mouvement. Ces nominations par le haut, en outre permettent d'assurer que le mouvement respectera le mandat qui lui est confié par l'autorité épiscopale, alors que le scrutin universel risque de détourner le mouvement de ses objectifs.

Nous perdrons probablement beaucoup de nos membres les plus âgés qui n'accepteront pas ces changements, mais nous espérons pouvoir recruter plus de membres nouveaux et jeunes, ont ajouté les dirigeants. C'est un risque calculé. De toute façon, cette adaptation des Ligues du Sacré-Coeur aux besoins d'aujourd'hui est presqu'une question de vie ou de mort pour elles: en quelque sorte, il faut faire cela ou disparaître!

La série *Les Saintes Chéries* nous ramène chaque mardi à 8 h. 30, au réseau français de télévision de Radio-Canada, les célèbres comédiens Daniel Gélin et Micheline Presle. A l'émission du 14 juin, intitulée "Eve et les enfants," on pourra voir comment papa et maman tentent de résoudre certains problèmes que pose l'éducation des enfants.

Tous les dimanches à 5 heures, une émission religieuse intitulée *Signes du temps* est diffusée au réseau français de télévision de Radio-Canada. Un laïc, M. Louis Chabot, est l'animateur de cette émission.

Si vous projetez des promenades durant les fins de semaine de l'été, nul doute que vous aurez à faire face à une circulation très dense et parfois embêtante qui peut porter à l'impatience. Que ce soit en pleine ville ou à la campagne, les situations dangereuses se présentent de façon trop souvent inattendues. A la ville, le bruit énerve les enfants et les porte à des réactions qu'il faut prévenir. A la campagne, il existe une foule de petits sentiers enfouis dans le feuillage qui débouchent sur la voie principale et il faut toujours s'attendre à des sorties soudaines de la part de campeurs en fête. Soyez prudents . . . . votre vie et celle de l'autre en valent la peine.

IMPRIMERIE COMMERCIALE

Travaux Artistiques bosselage sur place

SERVICE DE 8 HEURES SUR:

- Faire-part de mariage
- Cartes de "Stag Parties"
- Billets d'admission

FOURNITURES DE BUREAU:

- en-têtes de lettres,
- enveloppes,
- factures,
- contrats,
- relevés de compte,
- cartes d'affaire,
- livres de reçus,
- chèques personnels,
- programmes,
- brochures,
- catalogues,
- certificats,
- pancartes,
- circulaires,
- dépliants, etc . . .

MENUS DE RESTAURANT SUR CARTON PLASTIQUE LAVABLE

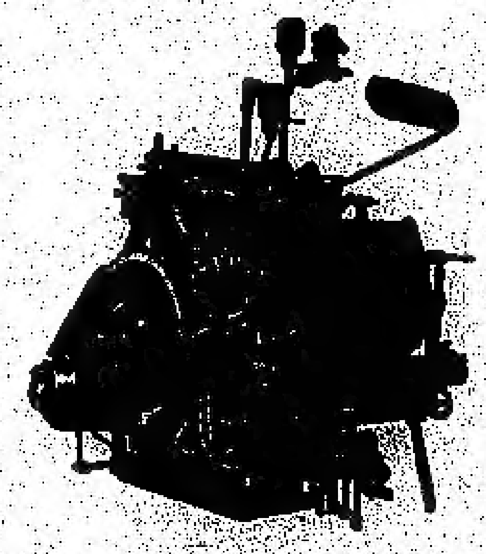

La seule imprimerie française de la région de Sudbury

Arts Graphiques Ltée

Tél. 673-0700

122 ELM EST — SUDBURY, ONT.

LOCAL 1 — SYNDICAT INTERNATIONAL DES TYPOGRAPHES